



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du LUNDI 2 NOVEMBRE 2020

N°2020-51

L'an deux mille vingt et le lundi deux novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 26 octobre 2020

**Date d’Affichage** : 26 octobre 2020

**PRESENTS** : Mesdames Valérie BRISSEAU, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Géry WIBAUX.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Christelle BEGEAULT, donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO  
M. Yoane MARTINIERE, donne pouvoir à M. Tony GRENET

**SECRÉTAIRE** : Mme Nathalie FILLATRE

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

**Objet de la délibération** : Ajout de délégations du conseil municipal au maire

Conformément à la délibération n° 2020-22 du 25 mai 2020, portant sur les délégations accordées par le conseil municipal à Monsieur le Maire,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, d'ajouter à Monsieur le Maire les délégations suivantes, prévues par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat. :

- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts ;
- la fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés ;

**APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **ACCORDE** à Monsieur le Maire les délégations citées ci-dessus.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 3 novembre 2020



Le Maire,  
  
Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20201102-D2020\_51-DE  
Regu le 04/11/2020